



Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité

Ma commune s'engage !



Soutenu par l'



Qu'est-ce que PSFP ?

Faisant partie des programmes basés sur des données probantes, aujourd'hui recommandés dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé, comme dans celui du soutien à la parentalité, PSFP s'adresse aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans.

L'une de ses spécificités, et sans doute l'une des clefs de son succès, est de prendre en compte les parents et les enfants d'une même famille. Il se déroule au long de 14 sessions de 2h, habituellement hebdomadaires, **guidées par 4 animateurs ayant reçu une formation spécifique.**

Pendant la première heure, parents et enfants sont séparés et bénéficient d'ateliers : valorisation des compétences parentales pour les parents, valorisation des compétences psychosociales pour les enfants. Pendant la deuxième heure, les familles sont réunies pour des activités autour du renforcement du lien familial.

SFP est aujourd'hui implanté dans 35 pays, et plus de 150 études internationales font état de son impact positif sur les familles, parents et enfants :

Chez les parents :

- ➔ Sentiment d'efficacité parentale, habiletés parentales, communication
- ➔ Stress, dépression, consommation alcool et autres drogues

Chez les enfants :

- ➔ Compétences sociales, résultats scolaires, coopération intrafamiliale, nb de pairs prosociaux
- ➔ Dépression, troubles du comportement, agressions, conduites à risques et consommation alcool et autres drogues

Dans les familles :

- ➔ Liens parents-enfants, communication positive dans la famille, partage des tâches et de leur réalisation
- ➔ Conflits intrafamiliaux

L'adaptation française de PSFP a été réalisée par le CODES des Alpes Maritimes et évaluée à échelle Nationale avec le soutien de Santé Publique France. Les résultats préliminaires de l'évaluation démontrent des effets similaires aux études internationales.

Au niveau régional, l'Agence Régionale de Santé (ARS) finance les Comités d'éducation pour la Santé départementaux pour accompagner méthodologiquement cette implantation, en appui du référent PSFP de votre commune.

En participant au déploiement de PSFP, votre commune s'engage à :

- Nommer 4 animateurs et 2 animateurs suppléants issus des services de la commune.
- Rendre ces animateurs disponibles pour l'ensemble des étapes du programme (Cette action devra alors s'inscrire de manière prioritaire dans les missions des animateurs).
- Mettre en œuvre ce programme de manière fidèle et respectueuse des orientations et contenus du programme initial, ce programme étant dans une phase expérimentale d'implantation pour laquelle Santé Publique France a investi dans un protocole national d'évaluation.

A titre d'information, le temps de mobilisation **par animateur** se décompose de la manière suivante :

Formation	Formation générale : 21H Training : 14H	3 jours 2 jours
Animation	Par semaine = 7H/ animateur	Soit 2 ½ journées/ semaine pendant 14 semaines
- Préparation	- 4H	
- Animation	- 2H	
- Suivi évaluation	- 1H	
Supervision	2 séances de 2H	1 jour
Total par animateur		20 jours

En participant au déploiement national de PSFP, votre commune investit dans la formation de ses agents et offre de nouveaux services à sa population :

L'engagement dans l'implantation du programme PSFP est un investissement pour votre commune en matière de formation de vos agents. Ces derniers pourront, par la suite, reproduire le programme de manière autonome et cela autant de fois que nécessaire, offrant ainsi la possibilité d'un nouveau service pour votre population.